



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 1^{er} septembre 2026

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 08/2026

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement des éclairages et leurs fondations, du terrain de football principal de Donneloye

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement des éclairages, du terrain de football principal de Donneloye, ainsi que leurs fondations.

SITUATION

Le terrain de football principal du FC Donneloye se situe sur la parcelle 3012 de la Commune de Donneloye. L'installation d'éclairage de ce terrain est en fonction depuis les années 1988.

Au vu de l'ancienneté de ces installations, les composants électriques pour les pièces de rechange ne seront plus disponibles d'ici 2027, et les valeurs d'éclairement et d'uniformité probablement insuffisantes. Mais surtout, la sécurité des usagers n'est plus assurée, un risque de chute n'étant pas du tout exclu.

Les objectifs du remplacement de ces structures sont principalement d'assurer la sécurité sur le long terme et garantir une installation pérenne pour les 50 prochaines années. Les fondations seront ainsi réalisées hors sol, de manière à pouvoir suivre leur évolution dans le temps, sans engager de frais supplémentaires de génie civil. D'autre part, des économies d'énergie de près de 60% seront réalisées.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOVE AU CONSEIL GENERAL

INVESTISSEMENT

Travaux de génie civil	CHF	33'000.00
Travaux d'assemblage et câblage électrique	CHF	25'000.00
Fourniture et installation des mâts	CHF	43'000.00
Divers et imprévus	CHF	15'000.00
Total	CHF	116'000.00
Préavis arrondi à CHF		120'000.00

FINANCEMENT ET COMPTABILISATION

La comptabilisation de ces travaux du patrimoine administratif passera dans les comptes d'investissement de la fonction 34100 puis à la fin de chaque année, le coût sera reporté dans le compte 1407 installations en construction. L'année suivant la fin des travaux, le compte 1407 installation en construction sera reporté dans le compte 1406 Biens meubles PA. Il sera amorti sur les durées prévues par les directives de MCH2, soit travaux de menuiserie importance (10 ans), l'année qui suit la fin des travaux.

Le coût de cet investissement sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du moment. Des subventions peuvent être allouées, de l'ordre de 25% des coûts.

CONCLUSIONS

La Municipalité se tient volontiers à la disposition des Commissions pour leur fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 08/2026 présenté par la Municipalité

Entendu les rapports de la Commission des Finances et Gestion et ad hoc

Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- D'accepter un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement des éclairages et socles du terrain de foot de Donneloye
- De financer la dépense par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Adopté par la Municipalité le 8 septembre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

F. Gavillet

L'Adjointe au Greffe

L. Baer



Annexe : un plan de situation

Guichet cartographique cantonal

● Chambre Ø600

■ Socle mât de 18m

■ Socle antenne

— Tube PE DH Ø 100mm

REÇU LE 30 AVR. 2026



1:500

Date: 24.06.2025

